



## Fiche de poste CPE

Chargé de mission conseiller principal d'éducation  
Année scolaire australe 2019 (février)

En collaboration avec l'IA-IPR Établissements et vie scolaire, le chargé de mission interviendra en matière de suivi, de conseil, d'animation et de formation auprès des conseillers principaux d'éducation en exercice dans les établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (se renseigner sur les conditions de vie).

### Missions

#### 1. Suivi des CPE et animation du réseau des CPE

Au plus près des CPE, le chargé de mission veillera à établir et à maintenir, avec eux et entre eux, un lien professionnel étroit, notamment par l'animation du réseau des CPE.

Pour ce faire, le chargé de mission utilisera tout moyen de communication individuelle (téléphone, message électronique, voire visite-conseil en établissements, si nécessaire) et d'échanges collectifs, parmi lesquels :

- la mise à jour et l'enrichissement de la page dédiée aux CPE sur le site Internet du Vice-rectorat ;
- le suivi et l'accompagnement des réunions de bassin et des réunions de référents de bassin qui se saisiront de thématiques éducatives répondant aux priorités fixées par le Vice-recteur et aux attentes exprimées par les CPE.

Ce suivi et cet accompagnement ont pour objet, en lien avec l'IA-IPR EVS, d'apporter des ressources et des conseils aux CPE afin de participer à la résolution des difficultés qu'ils pourraient éventuellement rencontrer et à l'enrichissement de leurs pratiques professionnelles.

#### 2. Définition et participation à la formation des CPE

En collaboration avec l'IA-IPR EVS, le chargé de mission participera à la définition des besoins en formation des CPE et des AE (adjoint d'éducation), et à la construction du plan académique de formation des CPE.

Le chargé de mission assurera lui-même certaines formations dans le cadre du plan académique de formation (stagiaires, préparation aux concours de recrutement des CPE, AE, recrutement, etc.).

Le chargé de mission veillera particulièrement à identifier les besoins qui pourraient s'exprimer et à organiser les formations nécessaires à la maîtrise des différents logiciels utilisés par les CPE.

#### 3. Animation du CAVL, création et animation de cette nouvelle instance en lien avec les établissements.

Savoir et savoir-faire	Comportements professionnels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences établies dans les domaines Vie Scolaire et éducatifs.</li> <li>- Capacité à porter des projets et à animer des formations et/ou des groupes de travail ;</li> <li>- Connaissance du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie ;</li> <li>- Maîtrise des outils bureautique et informatique ;</li> <li>- Communication écrite et orale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigueur et sens de l'organisation ;</li> <li>- Sens de l'écoute et du dialogue ;</li> <li>- Travail en équipe ;</li> <li>- Devoir de réserve et de discrétion ;</li> <li>- Sens du service public et de l'intérêt général ;</li> <li>- Esprit d'analyse et de synthèse ;</li> <li>- Autonomie.</li> </ul>

Quotité horaire : 1/2 de décharge, 1/2 en établissement sur Nouméa non logé.

Renseignements : Laurence Gomez, IA-IPR EVS, [laurence.gomez@ac-noumea.nc](mailto:laurence.gomez@ac-noumea.nc)

Les titulaires devront faire parvenir leur dossier de candidature (CV, dernières notations administratives, rapports d'inspection et lettre de motivation) dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication, par la voie hiérarchique à l'adresse : [laurence.gomez@ac-noumea.nc](mailto:laurence.gomez@ac-noumea.nc).